

Image not found or type unknown



Question succession familiale

Par **andre54250_old**, le **28/08/2007** à **11:47**

J'ai acheté ma maison en 1987 après le décès de mon père (c'est un bien familial). En 1996, j'ai eu confirmation que j'ai des demi-sœurs en Lettonie, et que mon père serait toujours considéré comme marié, puisqu'il n'a jamais divorcé. Mes demi-sœurs me demandent une indemnité de partage sur l'héritage sous prétexte de faire annuler l'acte de vente de 1987. Peuvent-elles le faire ? Quels sont les risques à refuser ? Depuis l'adhésion à l'Europe de la Lettonie, cela se fait-il plus pressant ? Merci d'avance.